



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : M. FERAL
Réf. A rappeler : 849-corte-2011
Tél: 04 95 51 79 74

Corte, le 20 juillet 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif de Tenda/Forêt de Stella »
- Site FR 9400598

Réf. : Réunion du 7 avril 2011

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 7 avril 2011 à 10 heures en mairie de Rutali.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

28 JUL. 2011

Ajaccio le

N°

1800

	S.A.D.	E.R.	INFO
DIR			
DIR Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SBSP	✓		
SLADD			
SICP			
Sec DIR			
Signalé			

URBT / HP
4 CR de copie
pour diffusion à qui de droit
et archivage

→ enregistré sur serveur
→ Camille Feral

DIR.

DIR Adj.

ADRESSE POSTALE : 29 COURS PAOLI 200250 CORTE

Standard : 04.95.45.21.30 - Télécopie : 04.95.61.01.02 - Mel : sous-prefecture-decorte@haute-corse.pref.gouv.fr

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le maire de Campitello
- Monsieur le maire de Vignale
- Monsieur le maire de Murato
- Monsieur le maire de Borgo
- Monsieur le maire de Scolca
- Monsieur le maire de Pietralba
- Monsieur le maire de Rutali
- Monsieur le maire de Lento
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le président du parc naturel régional de la Corse
- Monsieur le président du syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestières de Corse
- Monsieur le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse
- Monsieur le président du « GAL des 2 massifs » OLETTA
- Monsieur le président de l'association des amis du parc naturel régional de Corse
- Monsieur le président de l'association A Muntagnera, Riventosa
- Monsieur le président de l'association Groupe Chiroptère Corse
- Monsieur le président de la société de chasse intercommunale
- Monsieur le président de la l'ACCA de Rutali
- Monsieur le président de l'ACCA de Murato
- Monsieur le président de l'association A Stella di a Custera

-
- Monsieur le président de l'association A Tramuntana
 - Monsieur le président de l'association OPERA
 - Madame Pauline JUILLARD
 - Monsieur Roger COLOMBANI
 - Madame Marianne TOLAINI
 - Monsieur Etienne MAZZONI
 - Monsieur Jean-Baptiste VITTORI
 - Monsieur Ours-Marie FERRARI
 - Monsieur André FRAU
 - Monsieur François VIOLA
 - Monsieur aussi
 - Madame NIELLINI
 - Madame Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse

**RÉVISION DU DOCUMENT d'OBJECTIF
COMITÉ DE PILOTAGE du 7 AVRIL 2011
Mairie de Rutali**

Présents :

Monsieur Dominique MAROSELLI, Maire de RUTALI
Monsieur Jean Pierre TOLAINI, Commune de LENTU
DREAL : Camille Feral
ONF : Dominique NICOLINI et Hélène SCHABAVER
CBC : Christophe PANAIOTIS
OEC : Sébastien LECCIA
Chambre d'Agriculture 2B : Patrick ARRIGHI et sa collaboratrice
CRPF : Fabrice TORRE
AAPNRC / CEN Corse : Caroline Massoni
A Muntagnera : David CATTEAU, Martin VADELLA SAEZ

Excusés

Monsieur le Sous Préfet de Corte

Absents

DDTM 2B	Association groupe Chiroptères de Corse
CG 2B	Société intercommunale de Chasse
Mairie de Campitellu	ACCA de Rutali
Mairie de Vignale	ACCA de Muratu
Mairie de Muratu	Association Stella di a Custera
Mairie de Borgu	Association A Tramuntana
Mairie de Scolca	Association Opera
Mairie de Pietralba	Mme Pauline Julliard
ONCFS	Mr Roger Colobani
ODARC	Mme Marianne Tolaini
ATC	Mr Etienne Mazzoni
PNRC	Mr Jean Baptiste Vittori
Syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse	Mr Ours-Marc Ferrari
Fédération des Chasseurs de Hte Corse	Mr André Frau
Fédération Interdépartementale des pêcheurs de Corse	Mr François Viola
GAL des 2 Massifs	Mr Austi
	Mme Niellini

Monsieur le Maire de Rutali accueille les membres du Comité de Pilotage présents, ouvre la séance à 10h00, et assure de l'entière participation de sa commune à la réflexion sur cette révision du DOCOB.
Camille Feral de la DREAL présente les excuses de Monsieur le Sous Préfet de Corte pour son absence.

Ordre du jour :

- Point sur le Docob existant
- Présentation de la méthodologie pour la révision
- État d'avancement de la révision
- Discussion autour des enjeux du site

POINT SUR LE DOCOB EXISTANT

Martin Vadella Saez (A Muntagnera) fait le point sur les actions engagées ces premières années de vie du DOCOB :

ACTION N°1 : RÉNOVATION ET ENTRETIEN DE LA CHÂTAIGNERAIE

La zone concernée est la châtaigneraie située sur la Commune de Lento, plus précisément sur la zone de la chapelle San Cervoni.

Les fonds mis en œuvre pour cette rénovation ont été demandés dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC). Or le retard pris par celui-ci dans sa mise en œuvre n'a pas permis de lancer un programme très large. Des opérations ont pu être instruites et développées autour de l'installation d'un jeune agriculteur et autour de la châtaigneraie exploitée par Mr Vecchioni sur le site.

Néanmoins, l'arrivée du cynips (parasite du châtaignier qui cause de graves dégâts sur la production) ne nous permet pas d'être optimistes quant à la poursuite de ces actions. En effet la profession agricole concernée ne souhaite pas poursuivre l'effort d'installation et préconise une diversification des exploitations déjà présentes afin de compenser les baisses de production. Nous devons donc nous poser des questions sur la conduite à tenir...

ACTION N°2 : MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION RAPPROCHÉE DU MASSIF FORESTIER DE STELLA

L'ONF nous indique que l'étude vient d'être tout juste financée et que le lancement de l'action se fera sur 2012.

ACTION N°3 : PROTECTION DES PEUPELEMENTS D'IFS ET DE HOUX

Pour rappel :

**DOCOB « Lento-Tenda »
Forêt territoriale de Stella
Protection d'Habitats et d'espèces
Travaux d'investissement proposés en 2005
Avant-Projet-Sommaire**

1 Contexte de l'étude : présentation de la forêt de Stella

La forêt territoriale de Stella, située dans le haut bassin versant du Nebbio, domine le golfe de Saint Florent à l'ouest et la plaine bastiaise à l'est. Sa surface est de 325 ha et son altitude moyenne de 800m.

Un patrimoine végétal remarquable

Compte tenu de sa situation géographique, la forêt de Stella jouit d'un climat particulier, marqué par une forte humidité atmosphérique et une nébulosité exceptionnelle. Couplé aux caractéristiques géologiques du site, le microclimat dont bénéficie Stella a permis la mise en place d'une végétation exceptionnelle, et notamment celle de peuplements forestiers dont la composition et les caractéristiques dendrométriques sont remarquables. Plus précisément, cotoyant des yeuseraies supraméditerranéennes subnaturelles, l'aulne cordé, l'if, le houx et l'érable à feuilles obtuses forment des groupements mixtes exceptionnels, sans équivalent à l'échelle de la Corse, à forte valeur écologique, paysagère et sociale.

Une forte pression anthropique, notamment pastorale

En de nombreux secteurs, la physionomie de la végétation de Stella est marquée par l'action passée ou présente de l'homme. Le dernier incendie majeur a parcouru et détruit le 31 juillet 1990 une importante superficie située au nord du massif forestier. Par ailleurs, un pâturage extensif, à la fois bovins et caprins, est constaté sur l'ensemble de la forêt. Cette pression peut être localement forte, et semble en mesure de (i) compromettre la pérennité des groupements à if et houx, notamment après passage du feu et (ii) bloquer toute régénération naturelle au sein des peuplements remarquables de houx.

2 Problématique

La majeure partie des habitats naturels à if et houx de la forêt de Stella a été fortement perturbée par le passage de l'incendie de 1990.

En ce qui concerne l'if, seuls de rares bouquets ont été épargnés par le feu. Il s'agit de populations de faible effectif (une dizaine d'individus adultes répertoriés) situés en contexte rupicole (secteur Cime de Taffoni – pointe d'Evoli) ou rivulaire (ruisseau à débit intermittent de Galgheto). Pour cette essence dioïque, un déficit d'individus femelles (deux individus répertoriés, dont la protection est prioritaire) semble être à craindre. De plus, l'if nécessite, pour se régénérer, des conditions particulières, et notamment la présence de fruticées hautes¹ dont la constitution est freinée par la forte pression caprine constatée sur chacune des deux populations précédentes.

Le houx, pour sa part, est présent sur l'essentiel de la surface parcourue par l'incendie. Sa régénération par voie végétative semble assurée en de nombreux secteurs de la forêt, mais la croissance des rejets produits est freinée par une forte pression de pâturage, essentiellement bovine. Certains individus ont été détruits par le feu. D'autres, après avoir constitué de vigoureuses cépées dans un premier temps, semblent s'être épuisés sous la pression du bétail. Peu de régénération par voie sexuée semble s'être établie depuis 1990, et un glissement de la composition en faveur d'essence à forte capacité de rejet (modèle de résistance *sensu* Quézel & Médail², telles que *Q. ilex*, *A. unedo* et *E. arborea*) semble s'être produit, au détriment de la fraction caducifoliée (*A. obtusatum*, *Q. pubescens*, *O. carpinifolia*). En résumé, la perturbation de 1990 semble avoir conduit à une dégradation de l'habitat à houx à la fois sur le plan de sa structure (effet démographique) et sur celui de sa composition.

Le peuplement remarquable de Stella (secteur Taffoni-Serrale) consiste en un boisement étendu sur une surface d'environ un hectare, composé de bouquets de houx (une vingtaine d'individus âgés, aux ports et dimensions exceptionnels) mêlés d'aulne cordé (se présentant en futaie âgée) et d'aubépine monogyne (aux dimensions exceptionnelles). Aucune régénération n'est constatée à l'heure actuelle dans ce peuplement, y compris dans les secteurs à faible densité d'arbre (trouées naturelles), sans doute en raison de la forte pression porcine pesant sur le site (présence de source). Par ailleurs, certains houx parmi les plus remarquables présentent de larges blessures au pied, probablement liées à l'action mécanique des porcins sur leur écorce. La présence de champignons saproxyliques a été constatée sur certaines de ces blessures.

¹ Garcia D., Zamora R., Hodar J.A., Gomez J.M., Castro J. 2000. Yew (*Taxus baccata* L.) régénération is facilitated by fleshy-fruited shrubs in Mediterranean environments. *Biological Conservation* 95 : 31-38.

² Quézel P., Médail F. 2003. *Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*. Paris, France : Elsevier.

3 Objectifs et question posées

Le présent projet vise, d'une manière générale, à **améliorer la connaissance des habitats naturels à if et houx** à l'étage supraméditerranéen en Corse. Plus précisément, il s'agit de :

- ◆ **1. Quantifier (localement) l'impact des perturbations pastorales** sur ces groupements végétaux : quelle est l'influence de la dent du bétail sur la composition et la structure du tapis végétal ? Quelles sont les conséquences de cette pression sur la dynamique et la pérennité de l'habitat ?
- ◆ **2. Tester la capacité de ces groupements à se régénérer par voie sexuée après feu** : la fruticée haute à *Erica sp* constitue-t-elle un stade dynamique favorable à la régénération naturelle de l'if et du houx ? Un dégagement mécanique (recépage d'*E. terminalis* et *arborea*) induit-il un effet facilitatif ? Couplé à cette étude, il s'agira également de restaurer l'habitat à if, en permettant un renforcement naturel de la population relictuelle de Stella.
- ◆ **3. Restaurer l'habitat à houx le plus remarquable de la forêt de Stella** : la réalisation d'exclos au sein des ouvertures devra permettre un recrutement du houx (un passage par le stade transitoire de la fruticée à *Crataegus monogyna* sera éventuellement nécessaire). La composition en essences arborescentes sera au besoin contrôlée afin de garantir une régénération naturelle en espèces cibles.

4 Méthodes

Des expérimentations seront réalisées *in situ* dans trois contextes de l'étage supraméditerranéen :

- **Contexte 1** : groupements à houx et chêne vert incendiés en contexte de surpâturage (bas de forêt). Objectifs visés : objectifs 1, 2 et objectif général,
- **Contexte 2** : groupements à houx, if et aulne cordé sur bruyère à fleur terminale incendiés en contexte de surpâturage (partie médiane de forêt). Objectifs visés : objectifs 1, 2 et objectif général,
- **Contexte 3** : peuplement de houx remarquable en contexte de pâturage porcin (haut de forêt). Objectifs visés : objectif 3 et objectif général.

Dans chacun des 3 contextes, des blocs expérimentaux seront installés selon des modalités définies à partir (i) d'une analyse de la littérature scientifique existant sur le sujet (choix des descripteurs, fréquence des relevés, ...) et (ii) des contraintes de terrain (localisation, modalités d'installation des blocs).

Dans chacun des deux premiers contextes, deux blocs expérimentaux seront réalisés. Chaque bloc comprendra trois quadrats (10m x 10m), correspondant aux trois modalités suivantes : un témoin négatif (« modalité pâturée »), une zone close laissée en dynamique libre (« modalité non pâturée fermée ») et une zone close dans laquelle la végétation concurrente aura été initialement éliminée (« modalité non pâturée ouverte »). Pour ces deux contextes, les blocs expérimentaux auront une vocation de suivi à long terme, et chaque zone témoin bénéficiera d'une matérialisation par pose de piquets métalliques, afin de la rendre opérationnelle en cas d'incendie. Dans ces deux contextes, il sera effectué un suivi annuel de la régénération naturelle d'if et de houx (recrutement, survie), après réalisation d'état zéro. La fraction caducifoliée sera également prise en compte dans le protocole.

Dans le dernier contexte, trois blocs seront réalisés. Chaque bloc se réduira à un seul quadrat (10m x 10m), correspondant à la modalité « non pâturée fermée ». Après réalisation d'un état zéro, la dynamique de la succession écologique sera monitorée par photographie numérique de sous-zones définies, et par prise de mesures biométriques adéquates (hauteur et densité moyenne de semis, liste des essences, ...).

Chaque bloc expérimental sera équipé d'un passage chasseurs, ainsi que d'une signalétique présentant les caractéristiques de cette opération. Après traitement approprié des données récoltées et édition d'un rapport initial (état zéro), un compte rendu sera produit à l'issue des exercices des années (n + 2) et (n + 4).

Coût de l'opération : 29 000 €

ACTION N°4 : PRÉSERVATION DES PEUPELEMENTS DE HOUX : PROTECTION CONTRE LE PILLAGE DES BRANCHES PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL

Une veille constante a été organisée par la commune de Lentu sur son territoire mais nous ne pouvons définir quels ont été les impacts des prélèvements effectués tant cette mesure est difficilement engageable en l'état pour diverses raisons :

- l'entrée de la piste d'accès au massif de Tenda est très éloignée du village
- la veille n'est qu'une veille et ne peut en aucun cas se substituer à une garde serrée des peuplements, ce qui demande d'autres moyens

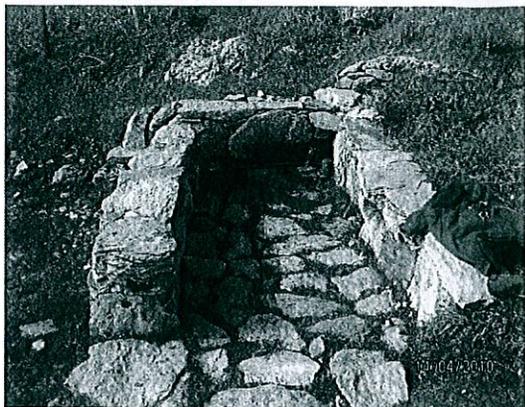
ACTION N°5 : RÉNOVATION DES SOURCES ET DES MARES

Ont été rénovées les sources du Massif de Tenda :

- Funtana Secca
- Biancolacce
- Biturgia
- Macelo
- Birrutzu

- Tre Ciottule

Fontaine Tre Ciottule



Mare source Biancolacce



Les travaux menés à bien étaient basés sur un cahier des charges précis concernant notamment la mise en défend de la source pour éviter l'intrusion d'animaux et la mise en place d'une mare en aval sur l'écoulement naturel destinée au développement du Discoglose et à l'abreuvement des animaux. Le choix des sources a été motivé par le travail fait au sein de l'Association Foncière Pastorale de Lentu pour mieux sectoriser les troupeaux transhumants. La création de ces points d'abreuvement est pertinente en ce sens.

Cette rénovation nécessite aujourd'hui un suivi particulier afin qu'il y ait un entretien des clôtures et le nettoyage des sources. Nous ne pouvons nous baser sur le bon vouloir des gens fréquentant le site et il est nécessaire de réfléchir à un conventionnement avec une entreprise ou un particulier (professionnel ou privé).

ACTION N°6 : SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'action n'a pas été menée car l'animation s'est portée en priorité vers les éleveurs utilisateurs de l'estive afin de mieux poser un cadre de gestion à travers l'AFP de Lentu.

ACTION N°7 : INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Nous sommes en attente de la restitution de la cartographie d'habitat effectuée par Biodiversità

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE POUR LA REVISION

Trouver dans la concertation avec les acteurs liés au site les ressources d'une écriture pertinente sera notre première préoccupation.

Le déroulement de l'acte de rédaction s'appuie sur différentes phases, toutes imbriquées les unes aux autres, toutes complémentaires les unes aux autres, afin d'avoir une logique de rédaction et de la nécessaire information qui permet d'avoir un premier retour des orientations envisagées.

Ces phases sont :

- **un cycle régulier de réunions** : il doit permettre de rendre compte au Copil, au maître d'ouvrage, des avancées de la rédaction, des orientations et de valider les différentes options ou étapes à passer. C'est aussi une série de rencontres avec les différents acteurs sous forme d'ateliers, destinées à faire remonter les attentes, les souhaits, les perspectives
- **des sorties terrain** : actualiser les données existantes, évaluer l'évolution du site... rencontrer les acteurs sur leur lieu de vie...
- **des temps d'écriture** : rédiger, corriger, abonder... grandir le document final jusqu'à son ultime version
- **un plan de communication** : destiné à informer au plus près celles et ceux qui vivent à proximité du site de cette dynamique de document d'objectif, faire connaître plus loin ce lieu de patrimoine, ...

Ces phases se coordonnent sur la période impartie pour la rédaction selon le planning suivant :

2011	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
REUNIONS	COFIL			ATELIERS
TERRAIN		Relevés faune et flore	Relevés faune et flore	Actualisation données pasto
REDACTION	Diagnostic écologique			Orientations fiches action pour validation au Copil
COMMUNICATION		Lettre d'info		

2011	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	DÉCEMBRE
REUNIONS		COFIL		COFIL
TERRAIN	Actualisation données pasto	Rencontres acteurs, utilisateurs	Rencontres acteurs, utilisateurs	
REDACTION	Synthèse ateliers Orientations fiches action	Finalisation du document	Finalisation du document	RENDU
COMMUNICATION	Lettre d'info Journées d'information			PRÉSENTATION DOCUMENT FINAL AU PUBLIC

Les différents ateliers envisagés :

Nous mettons donc en place des ateliers où seront invités, en accord avec le maître d'ouvrage, les personnes ou organismes qui nous sembleront représentatifs des domaines référents.

- Communes : cet atelier est primordial car pour toute gestion qui se veut efficace il faut veiller à la gouvernance.
- Chasse-pêche
- Accueil du public
- Pastoralisme
- Patrimoine écologique

PLANNING PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS DES ATELIERS

Mercredi 27 Juillet : Atelier « Communes » le matin
Atelier « Pastoralisme » l'après midi

Jeudi 28 Juillet : Atelier « Chasse - pêche » le matin
Atelier « Accueil du public » l'après midi

Vendredi 29 Juillet : Atelier « Patrimoine écologique » le matin

Les invitations avec le lieu et l'heure vous seront communiquées très prochainement

ETAT D'AVANCEMENT DE LA REVISION

Le diagnostic écologique est terminé et sera proposé pour validation au prochain Copil.
Des rencontres avec les acteurs et utilisateurs ont été menées.

DISCUSSION AUTOUR DES ENJEUX DU SITE

Mairie de Lentu :

- Les citoyens et utilisateurs ne connaissent pas vraiment le label Natura 2000 et pensent que c'est avant tout source de blocage des activités. Il faudrait mieux communiquer.
- Attention aux problèmes sanitaires sur le site
- Visite de la forêt de Stella pour ceux qui seraient intéressés

Mairie de Rutali :

- d'accord pour laisser des zones de pâture mais éviter le contact avec les zones de captage d'eau.
- Il faut redéfinir l'ensemble du zonage vis à vis des animaux présents sur le site
- La forêt de Stella est le château d'eau qui alimente l'agglomération bastiaise mais l'accessibilité pose problème pour valoriser cela

DREAL :

- il faut lancer une règle des bonnes pratiques sur site N2000 par la mise en œuvre d'une charte valorisant les producteurs ou utilisateurs.
- Faire un lien avec le projet arbres remarquables (chêne sessile, houx, et Erable à feuilles d'Obier) en collaboration avec l'OEC qui nous dit avoir déjà reçu 90 réponses des communes interrogées sur la présence d'arbres de ce type sur leur territoire

A Muntagnera :

- les activités humaines n'ont pas été beaucoup prises en compte dans le Docob précédent
- Le site est scindé en 2 parties, ce qui en rend l'unité difficile donc il faut trouver les moyens de les rapprocher
- La gouvernance entre les communes doit prévaloir afin de mieux orienter la gestion

ONF :

- La CTC étant propriétaire d'une partie de la forêt, une révision de l'aménagement forestier est en cours...
- Point sur le contrat N2000 : La régénération est difficile et il faut revoir la copie..
- Point sur les aménagements des sentiers et des sources : toujours en cours d'élaboration

OEC :

- l'OEC qui aura mandat de la CTC pour tout ce qui traite des forêts territoriales

CRPF :

- étant nouveaux invités sur le site souhaite travailler sur le sylvo-pastoralisme notamment sur la forêt communale de Rutali
- Mise en avant du plan simple de gestion comme document de gestion durable. Besoin sur le secteur.

CDA 2B :

- le secteur Rutali, Muratu, Lentu est contaminé par le Cynips, des mesures coercitives sont mises en œuvre sur les installations en cours
- des lâchers de parasites (Taurinus) sur Lentu seront faits en 2011 mais il faut attendre pour que nous puissions garantir des résultats probants sur la lutte.... D'où beaucoup de soucis à se faire....

Monsieur le Maire de Rutali lève la séance à 13h00;

Le sous-préfet de Corte,



Tony CONSTANT

